

**Document présenté dans le cadre des consultations
prébudgétaires 2020-2021 du gouvernement du Québec**

Le 15 janvier 2020

**L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE LA MUSIQUE : UNE
INDUSTRIE EN RATTRAPAGE, DANS UN MARCHÉ
INÉQUITABLE ET PLUS DÉSÉQUILIBRÉ QUE JAMAIS**



Demandes de l'ADISQ – Consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec 2020-2021.

1- Hausse du plafond des crédits d'impôt à la main d'œuvre admissible à 65 % pour tous spectacles et enregistrements sonores – 5 M\$/an

Programmes de crédit d'impôt*	Production d'enregistrements sonores	Production de spectacles	Total
Hausse du plafond de main d'oeuvre admissible à 65%	342 196 \$	4 799 413 \$	5 141 608 \$

*Évaluation basée sur les données de 2017-2018

- Une mesure qui reconnaît le caractère spécifique du secteur de la musique, un secteur où les investissements sont, plus qu'ailleurs, dirigés dans la main d'œuvre.

2- Bonification des crédits d'impôt stimulant la production d'enregistrements sonores et de spectacles musicaux risqués (productions originales, d'artistes émergents et de langue française) – 6 M\$/an

Programmes de crédit d'impôt*	Production d'enregistrements sonores	Production de spectacles musicaux	Total
Productions originales - bonification 10 %	509 544 \$	2 651 588 \$	3 161 133 \$
Productions de langue française - bonification 10 %	393 626 \$	2 198 497 \$	2 592 123 \$
Productions d'artistes émergents - bonification 10 %	95 720 \$	212 764 \$	308 484 \$
Total	998 891 \$	5 062 849 \$	6 061 739 \$

*Évaluation basée sur les données de 2017-2018 en appliquant un plafond de main d'oeuvre admissible à 65 %

- Une mesure qui stimule la prise de risque des entrepreneurs en musique.

L'industrie québécoise de la musique œuvre dans un marché inéquitable et hautement déséquilibré.

Un cadre réglementaire, fiscal et législatif à moderniser d'urgence au niveau fédéral

- Les services de *streaming* échappent aux règles assurant le financement et la visibilité des contenus canadiens
- Alors que leur attractivité principale repose sur la consommation de contenus culturels, **les fournisseurs d'accès à Internet ne contribuent pas au soutien de l'industrie de la musique.**
- La mise à mal du régime de copie privée ainsi que le maintien et l'ajout d'exemptions à la ***Loi sur le droit d'auteur*** privent l'industrie de dizaines de millions de dollars.
- Les entreprises étrangères actives sur notre territoire échappent aux règles fiscales qui s'appliquent à toutes les autres entreprises.

En attendant, il est crucial d'accorder un soutien financier supplémentaire aux entreprises d'ici

L'ADISQ participe activement aux consultations et processus de modernisation législatifs initiés par le gouvernement fédéral. L'industrie attend notamment impatiemment de lire le rapport Yale, qui présentera en janvier 2020 des recommandations en vue de la modernisation des *Lois sur la radiodiffusion et les télécommunications* – deux lois clés pour le secteur.

La *Loi sur le droit d'auteur* est, elle aussi, susceptible d'être bientôt révisée.

Mais de telles modifications mettront du temps avant d'être adoptées, puis de prendre effet. C'est pourquoi il est essentiel de bonifier le soutien financier au secteur – une mesure à la portée du gouvernement du Québec.

L'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo : plus de 40 ans à défendre les intérêts d'entrepreneurs indépendants passionnés.

L'ADISQ, c'est près de 200 entreprises qui œuvrent, directement ou indirectement, dans tous les secteurs de la production d'enregistrements sonores, de spectacles et de contenus audiovisuels :

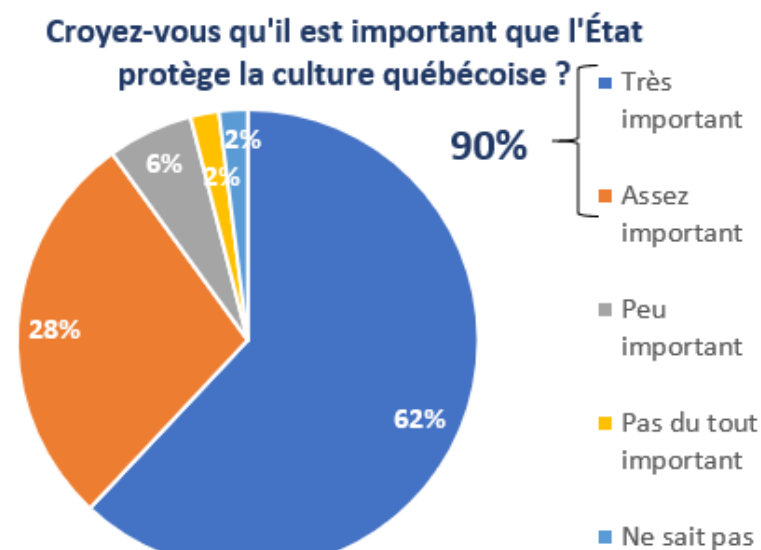
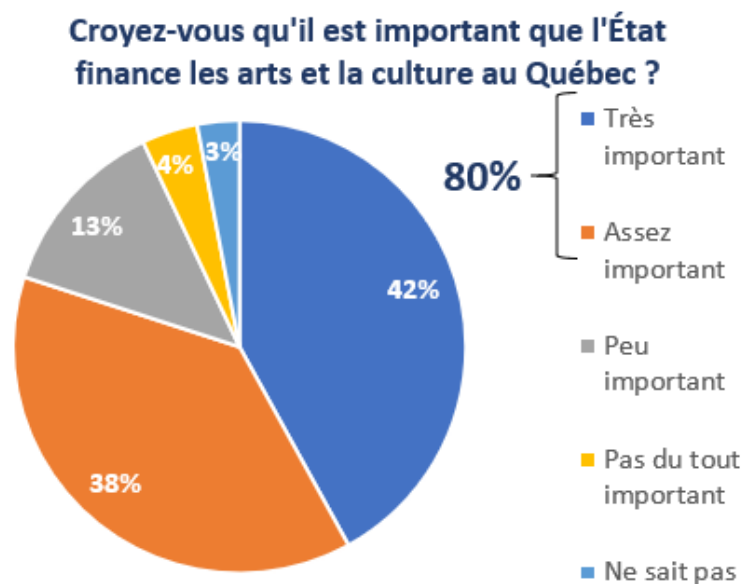
- producteurs de disques, de spectacles et de vidéos
- maisons de disques
- gérants d'artistes
- distributeurs de disques
- maisons d'édition
- agences de spectacles
- salles et diffuseurs de spectacles
- agences de promotion et de relations de presse

Un écosystème qui a fait ses preuves

Ces entreprises indépendantes d'ici sont responsables **de plus de 95 %** de la production de disques, de spectacles et de vidéos **d'artistes québécois d'expression francophone : un phénomène unique au monde, qui devrait susciter la fierté des Québécois et de nos décideurs.**

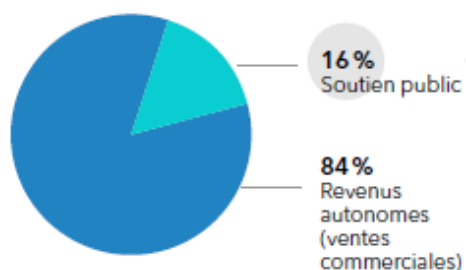
Des citoyens attachés à leur culture, un gouvernement ayant toute la légitimité d'agir.

En juin 2019, la firme Cogita Marketing a réalisé, pour l'ADISQ, un sondage auprès de 1203 Québécois francophones. Cette enquête révèle que **80 % d'entre eux jugent très important ou important de financer la culture**, et que **90 % d'entre eux jugent très important ou important de la protéger**.



En musique, la prise de risque est celle de l'entrepreneur, un phénomène unique dans le secteur culturel québécois.

SOURCES DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES DE LA MUSIQUE



En musique, le soutien financier public agit comme un levier sans lequel la prise de risque par le privé ne serait pas possible.

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DE 108 ENTREPRISES QUÉBÉCOISES DU SECTEUR DU DISQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS

Revenu	Nombre d'entreprises	Revenus totaux	Dépenses totales	Marge bénéficiaire
0-250K\$	38	5 065 977 \$	4 557 577 \$	10,0%
250K\$-500K\$	18	7 265 444 \$	7 121 516 \$	2,0%
500K\$-750K\$	12	7 798 985 \$	7 467 945 \$	4,2%
750K\$-1M\$	10	8 409 757 \$	7 905 414 \$	6,0%
1M\$-1,25M\$	7	8 014 795 \$	7 499 505 \$	6,4%
1,25M\$-1,5M\$	4	5 413 626 \$	5 523 454 \$	-2,0%
1,5M\$ et plus	19	115 351 204 \$	106 135 496 \$	8,0%
TOTAL	108	157 319 788 \$	146 210 907 \$	7,1%

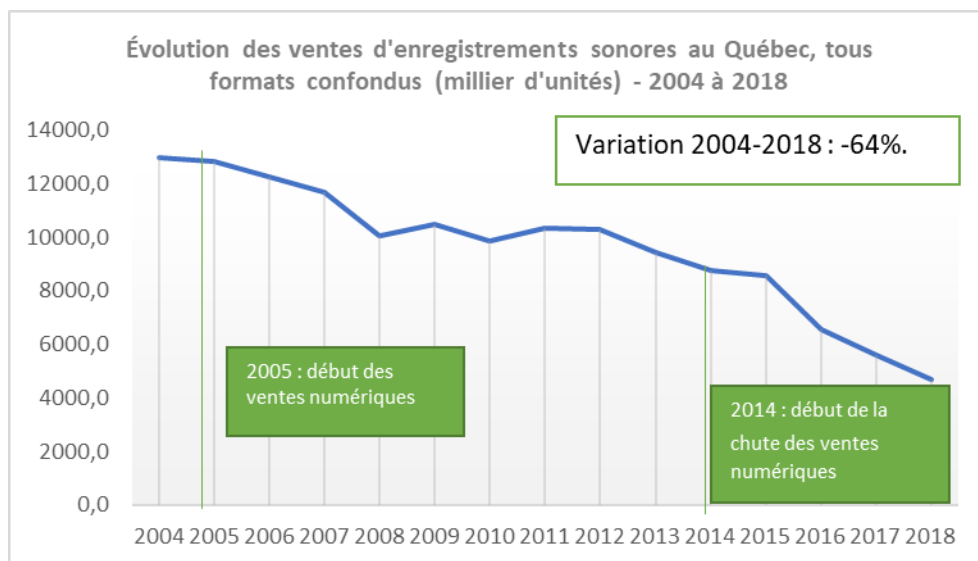
Source : SODEC, données de 2013-2014

Le soutien public en musique : un important effet de levier

L'industrie de la musique est reconnue comme une industrie de prototypes, c'est-à-dire que la prise de risque y est particulièrement élevée. Qui plus est, dans notre marché, ce risque est assumé en grande partie par les entreprises du secteur – ce qui est unique dans notre secteur culturel. **Le soutien public ne compte que pour 16 % des sources de financement des entreprises québécoises de la musique.**

Il ne faut pas oublier que la musique demeure un **secteur à marge bénéficiaire précaire**. En 2013-2014, **ces dernières n'étaient, en moyenne, que de 7,1 %**. Spotify et Apple Music n'avaient pas même encore fait leur entrée au Canada.

La rentabilisation des enregistrements sonores devient de plus en plus inaccessible.



Source : OCCQ, analyse de l'ADISQ.

L'ADISQ estime que pour rentabiliser un enregistrement sonore, environ 15 000 ventes physiques ou 18 000 ventes numériques sont nécessaires : des seuils qui étaient auparavant atteignables par un nombre important d'albums québécois chaque année au Québec, mais qui le sont de moins en moins, même quand on prend les revenus découlant du *streaming* en considération.

De 15 000 ventes à 30 millions de *streams* : un modèle en faveur des *majors*

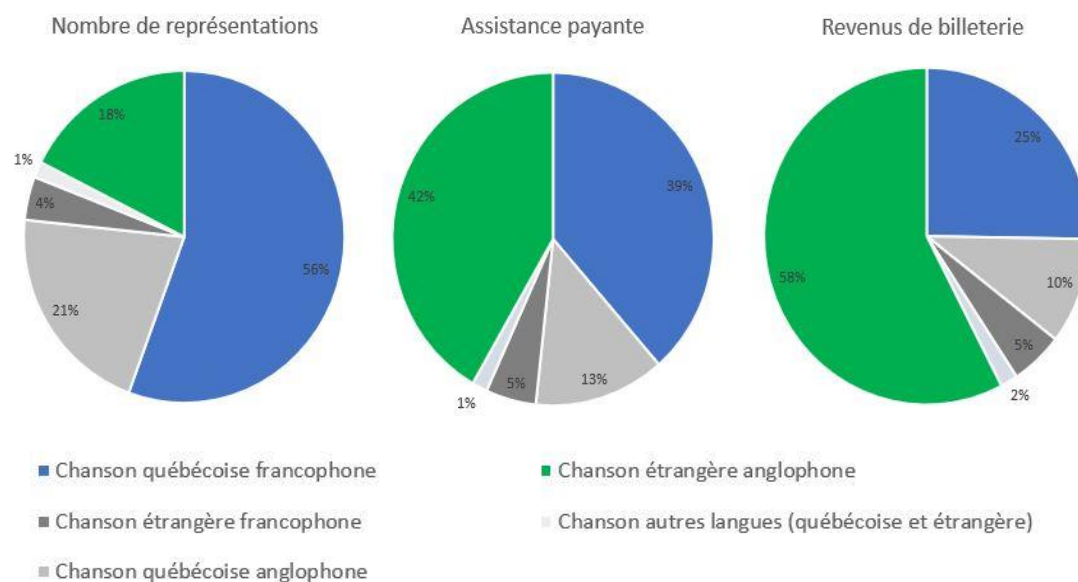
Sur les services d'écoute en continu, ce sont environ 30 000 000 de *streams* qui sont nécessaires pour atteindre la rentabilité. Or, les artistes québécois, particulièrement francophones, qui parviennent à franchir ce cap grâce à un album font littéralement figure d'exception.

Il est impossible de mesurer avec exhaustivité la performance des artistes québécois sur les plateformes de *streaming*, ces dernières opérant dans une grande opacité. Pour pallier à ce manque de données, en 2019, l'OCCQ a analysé les 10 000 chansons les plus écoutées par les Canadiens en *streaming* pendant 10 mois. Les résultats sont éloquentes :

- Parmi les 10 000 pièces les plus écoutées, **134 étaient québécoises**. Elles étaient l'œuvre de 54 artistes.
- Au total, 77,5 milliards de chansons ont été écoutées pendant ces 10 mois. **Seules 304 millions étaient d'artistes québécois**.

Les spectacles de chansons de francophones face à une concurrence étrangère imposante, qui gruge le budget des consommateurs.

Données sur la fréquentation de spectacles de chansons – 2018



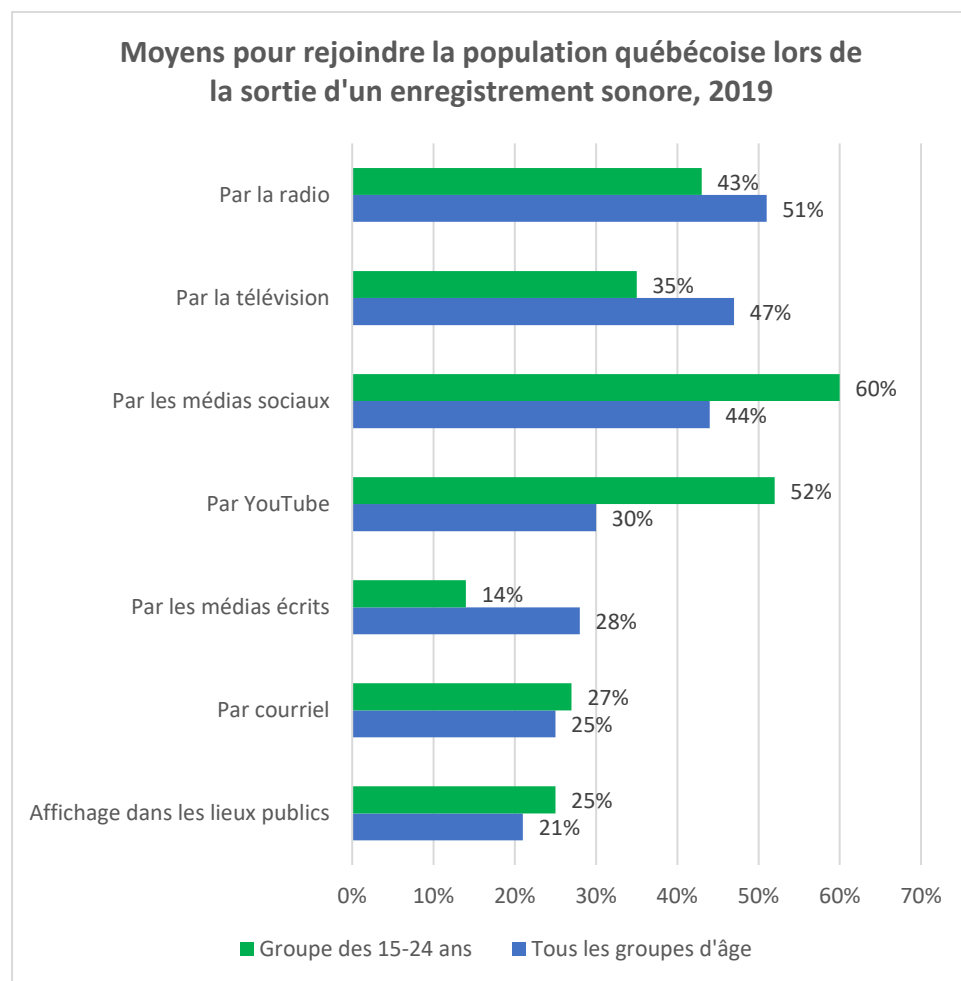
Source : OCCQ, *Fréquentation des spectacles*, novembre 2019.

Soutenir la scène musicale locale dans sa diversité

En 2018, les spectacles anglophones étrangers et francophones québécois ont attiré quasi autant de spectateurs payants. Pourtant, les spectacles anglophones étrangers ont généré 2,2 fois plus de revenus que les spectacles francophones québécois.

Si la production francophone québécoise est particulièrement dynamique, sa capacité à générer des revenus est moins efficace que ses concurrents étrangers anglophones, qui produisent notamment des vedettes internationales dans le cadre de spectacles à grand déploiement.

Soutenir la carrière d'un artiste : moins de revenus, mais plus de travail et d'investissements que jamais.



Source : Cogita Marketing, *Rapport réalisé pour l'ADISQ avec l'appui de Fonds RadioStar : Tendances de consommation de la musique au Québec*, septembre 2019, à partir d'un sondage effectué auprès de 1203 répondants québécois francophones en juillet 2019.

Développement de nouvelles compétences

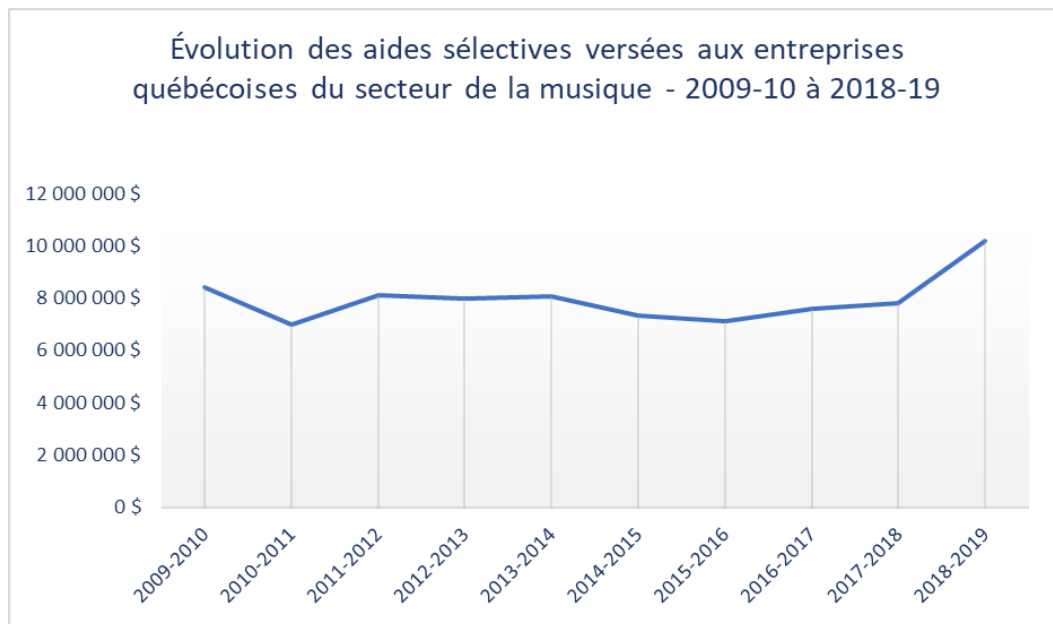
Les entreprises en musique fonctionnent avec peu d'employés et ces derniers doivent être de plus en plus polyvalents. De nouvelles tâches apparaissent, qui demandent des compétences spécifiques, par exemple :

- indexation des contenus à l'aide de métadonnées ;
- analyse de mégadonnées ;
- promotion web ;
- gestion des médias sociaux.

Ces nouvelles tâches ne remplacent pas les anciennes : elles s'y ajoutent.

La main d'œuvre recherchée en musique est la même que celle recherchée par plusieurs autres secteurs. C'est une main d'œuvre hautement qualifiée. Les entreprises en musique doivent avoir les moyens de compétitionner avec ces autres secteurs.

L'aide sélective octroyée au secteur de la musique par la SODEC est quasi stable depuis plus d'une décennie.



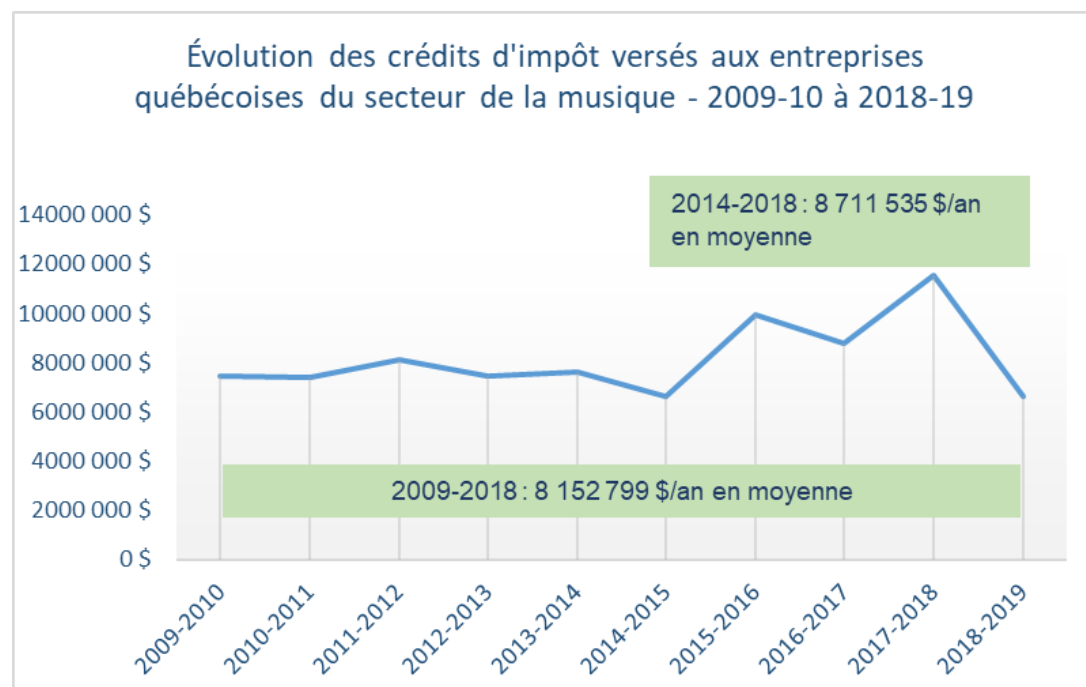
Source : Rapports annuels de gestion, SODEC.

15 M\$ sur cinq ans : dès son arrivée au pouvoir, la CAQ lance un signal fort aux entrepreneurs en musique

Alors que l'industrie de la musique subit depuis plus d'une décennie des pertes de revenu importantes, en plus de devoir constamment adapter et renouveler ses modèles d'affaires et des pratiques, le financement public qui la soutient est demeuré quasi stable.

L'aide supplémentaire octroyée par la CAQ en 2018-19 constitue **un pas dans la bonne direction, mais qui demeure loin d'être à la mesure des besoins exprimés.**

Les crédits d'impôt, important levier économique dans l'industrie de la musique, ont peu augmenté.



Source : SODEC, analyse de l'ADISQ.

Les crédits d'impôt aussi ont quasi stagné

Lorsque l'on se penche sur l'évolution de l'aide au secteur de l'enregistrement sonore et du spectacle de musique, on observe, en dépit de fluctuations explicables par des raisons administratives, que les crédits d'impôt sont aussi demeurés stables au fil de la dernière décennie.

Il est urgent de consentir une aide substantielle à ce secteur, qui fut le premier et le plus durement touché par les mutations découlant du numérique. **L'industrie de la musique est aujourd'hui une industrie en rattrapage.**

Présentation des demandes et justifications

Demande no. 1 : Hausse du plafond de la main d'œuvre admissible à 65 % - une mesure adaptée au secteur de la musique.

Une demande qui se chiffre à environ 5 M\$/an

Programmes de crédit d'impôt*	Production d'enregistrements sonores	Production de spectacles	Total
Hausse du plafond de main d'oeuvre admissible à 65%	342 196 \$	4 799 413 \$	5 141 608 \$

*Évaluation basée sur les données de 2017-2018

- Une mesure qui reconnaît le caractère spécifique du secteur de la musique, où les investissements sont, plus qu'ailleurs, dirigés dans la main d'œuvre.

Pourcentage moyen de main d'œuvre par mesure fiscale : comparaison entre la production de spectacles, d'enregistrements sonores et la production audiovisuelle.

Direction des mesures fiscales						
	Pourcentage moyen de main d'oeuvre par mesure fiscale					
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	% moyen / 5 ans
Production de spectacles (tous secteurs)	75,42%	75,27%	75,29%	75,43%	74,20%	75,12%
Production de spectacles musicaux seulement	77,16%	77,20%	77,86%	78,12%	77,92%	77,65%
Production d'enregistrements sonores	65,32%	63,05%	65,71%	68,09%	65,38%	65,51%
Production cinématographique et télévisuelle québécoise	55,90%	57,01%	56,33%	56,18%	56,99%	56,48%

Source : SODEC

L'industrie de la musique se distingue par l'importance des investissements en ressources humaines

Pour le producteur d'un spectacle ou d'un enregistrement sonore, la main d'œuvre représente la majeure partie des dépenses – un fait qui distingue ces secteurs des autres.

Au cours des cinq dernières années, en moyenne, la main d'œuvre a compté pour 78 % des coûts liés à la production de spectacles musicaux et 66 % des coûts engendrés par la production d'un enregistrement sonore. En télévision, au cours de la même période, cette part a plutôt été de 57 %.

Un rehaussement de la part de main d'œuvre admissible en spectacle et en enregistrement sonore aiderait spécifiquement le secteur de la musique, sans créer d'effet domino dans les autres secteurs.

Demande no. 2 - Bonification des crédits d'impôt stimulant la production d'enregistrements sonores et de spectacles musicaux risqués (productions originales, d'artistes émergents et de langue française).

Une demande qui se chiffre à environ 6 M\$/an

Programmes de crédit d'impôt*	Production d'enregistrements sonores	Production de spectacles musicaux	Total
Productions originales - bonification 10 %	509 544 \$	2 651 588 \$	3 161 133 \$
Productions de langue française - bonification 10 %	393 626 \$	2 198 497 \$	2 592 123 \$
Productions d'artistes émergents - bonification 10 %	95 720 \$	212 764 \$	308 484 \$
Total	998 891 \$	5 062 849 \$	6 061 739 \$

*Évaluation basée sur les données de 2017-2018 en appliquant un plafond de main d'oeuvre admissible à 65 %

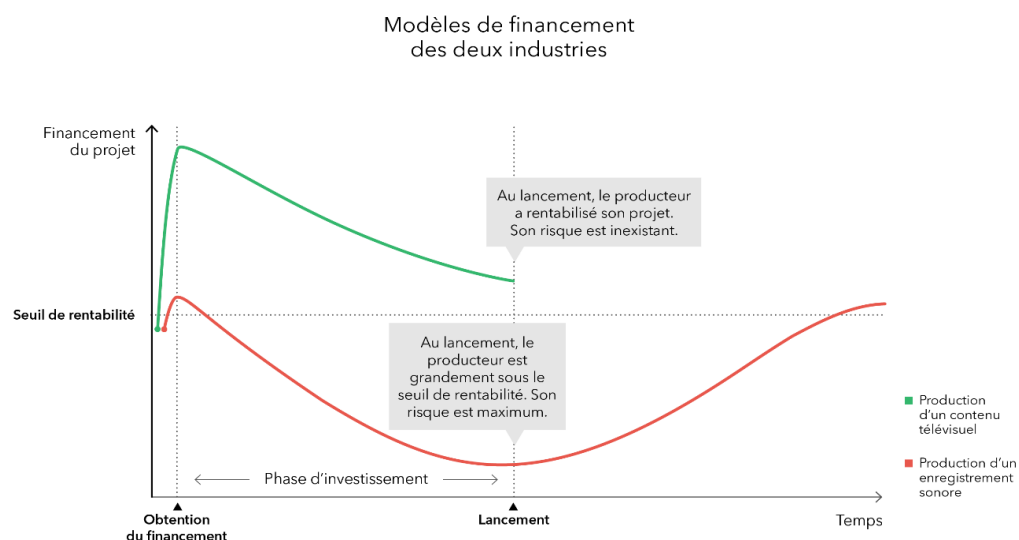
- Une mesure qui stimule la prise de risque des entrepreneurs en musique et qui tient compte des particularités de cette industrie – à l'instar de certaines bonifications propres au secteur de l'audiovisuel, par exemple :

Taux de crédit d'impôt pour la production de création originale québécoise								
Taux de base	Bonification tournage de scènes devant écran chromatique à la réalisation d'effets spéciaux et animation informatiques	Bonification production régionale	Bonification déterminée selon l'aide financière publique	Taux maximal	Plafond des dépenses de main- d'œuvre (en % des coûts de production)	Taux effectif		
	(en % des dépenses de main-d'œuvre)					Minimal	Maximal	
Production en langue française ou en format géant	40	s.o.	10	16	66	50	20	33
Autre production	32	10	20	16	66	50	16	33
Source : SODEC								

Source : SODEC

Musique et audiovisuel : deux réalités différentes quant à la prise de risque pour le producteur.

Les seuils de rentabilité de l'industrie musicale et de l'audiovisuel



L'audiovisuel, une prise de risque radicalement moindre

Pour une production audiovisuelle, le producteur s'assurera d'avoir réuni tout le financement nécessaire à la production et à l'exploitation de celle-ci, réalisant ainsi un montage financier où la part privée est réduite à son minimum.

En 2018, selon les données de l'OCCQ, la part occupée par le financement privé, donc investie par le producteur, constitue en moyenne **8 %** du financement total d'une **production cinématographique ou télévisuelle québécoise**. Le risque de perte est donc minime.

À l'inverse, la **production de musique génère des coûts importants** que le producteur doit lui-même supporter en grande partie. Ainsi, celui-ci n'est **pas assuré de récupérer ces coûts** avec ses revenus autonomes, surtout dans un contexte de dilution des revenus.

Stimuler la prise de risque pour favoriser le renouvellement d'une production francophone québécoise innovante et unique.

Récompenser la prise de risque

L'industrie musicale est une industrie de prototypes se caractérisant par une importante incertitude sur la réussite de chaque produit et une forte concentration des succès sur un petit nombre de titres.

Dans ce contexte, les entreprises québécoises doivent rivaliser avec des productions anglophones issues de *majors* disposant d'un marché potentiel bien plus vaste et d'importantes capacités d'investissements. Ces gros joueurs peuvent alors mutualiser les risques via une production massive et la constitution d'importants catalogues de droits tout en diminuant l'incertitude grâce à des stratégies de commercialisation et promotion de grande envergure.

Alors qu'en matière culturelle, les stratégies de gestion de l'incertitude consistent notamment à miser sur de vieux succès, des reprises ou des artistes vedettes, investir dans des productions originales et/ou francophones et/ou issues d'artistes émergents constitue une réelle prise de risque.

Afin d'éviter un sous-investissement dans ces productions qui font la richesse et la diversité de notre paysage musical ainsi que son caractère distinctif, il est important de bonifier les crédits d'impôt soutenant l'enregistrement sonore et le spectacle pour les **productions originales**, les productions de **langue française** et les productions issues d'**artistes émergents**.

Encourager la créativité et le développement d'une propriété intellectuelle québécoise de qualité

Les bonifications de crédits d'impôt demandées participeront à l'établissement d'un terreau fertile au développement de productions originales dont l'essor est synonyme de l'épanouissement d'une propriété intellectuelle québécoise génératrice de richesses.

Ainsi, les mesures demandées pourraient contribuer à faire du Québec un leader dans le secteur des industries créatives où le français et les jeunes créateurs occuperaient une place de premier plan.

Des demandes réalistes, qui s'inscrivent dans un cadre déjà balisé.

Exemples de l'effet de la mesure demandée sur des enregistrements sonores québécois récemment parus

Artiste	Album	Production originale	Production francophone	Artiste émergent
Sarahmée	<i>Irréversible</i> , 2019	X	X	X
Ariane Moffatt	<i>Petites mains précieuses</i> , 2018	X	X	
Patrick Watson	<i>Wave</i> , 2019	X		
Garou	<i>Soul City</i> , 2019			

Des mesures qui favorisent le renouvellement du contenu musical francophone

Ces quatre albums québécois produits par des entreprises indépendantes d'ici ont été commercialisés récemment. Le tableau présenté montre que l'album de Sarahmée aurait bénéficié d'un maximum de soutien, puisqu'il s'agit du projet d'une artiste émergente, chantant en français des œuvres originales.

À l'opposé, le plus récent album de Garou, un artiste bénéficiant déjà d'une grande notoriété et ayant mis sur le marché un album en anglais reprenant des standards de la soul très connus, n'aurait ainsi reçu aucune aide supplémentaire.

À noter : les définitions reconnues par le milieu de chacune de ces catégories sont présentées à la page suivante.

Définitions utilisées pour qualifier les productions

Artiste émergent

Un artiste est considéré comme un artiste émergent jusqu'à ce que l'un ou l'autre des seuils suivants ait été atteint :

- Une période de 48 mois s'est écoulée depuis la parution de son premier album mis en marché commercialement ;
- OU
- une période de six mois s'est écoulée depuis que les ventes de l'un de ses albums ont atteint le statut de disque d'or selon Soundscan.

Définition adoptée par l'ADISQ et l'Association canadienne des radiodiffuseurs (« ACR ») en 2008 et utilisée par le CRTC.

Album/Spectacle de chanson francophone

La majorité des pièces qui figurent sur l'album (ou interprétées en spectacle) sont de langue française. Une pièce est considérée de langue française lorsque la majorité du temps chanté est francophone.

Définition utilisée par l'Observatoire de la culture et des communications (OCCQ) et le CRTC.

Album/Spectacle - Production originale

La majorité (plus de 50 %) des pièces musicales figurant sur l'album (ou interprétées en spectacle) est constituée de nouvelles pièces musicales.

Définition utilisée par l'OCCQ.